



1. Mot de la direction

Chers parents,

Un beau vent d'engouement souffle sur nos écoles. Votre implication y est pour quelque chose. Merci pour votre participation lors des conseils d'établissement, pour votre collaboration au sein de l'OPP qui ajoute de la magie dans nos écoles. Mais surtout, merci de garder une saine communication entre la maison et l'école. Sans cette belle association l'expérience de votre enfant ne pourrait être si positive.

Quelques petits rappels afin de nous aider à bien mener tous nos élèves à la réussite...

- Merci de bien respecter les horaires de classe. Nous remarquons que beaucoup d'enfants arrivent très tôt dans nos cours de récréation le matin et le midi. Il nous est impossible d'assurer leur sécurité à ce moment.
- Un ventre vide le matin ne peut se concentrer à l'école. Les petits matins pressés font parfois en sorte qu'il est difficile de placer le petit-déjeuner avant le départ pour l'école. Si c'est le cas, n'hésitez pas à glisser une petite collation dans le sac-à-dos afin d'alimenter les cerveaux en ébullition de nos élèves.
- Si vous avez des inquiétudes en lien avec le parcours scolaire de votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec l'école, nous sommes là pour vous!

Véronique Renaud, directrice

2. Rappel de l'horaire concernant les arrivées à l'école

Surveillance sur la cour d'école

- Le matin ⇒ **à partir de 8 h 00**
- Le midi ⇒ **à partir de 12 h 50**
- À la sortie ⇒ jusqu'au départ de tous les élèves

L'école se dégage de toute responsabilité advenant le fait qu'un enfant arrive plus tôt à l'école ou quitte plus tard.

Cours

- AVANT-MIDI ⇒ début des cours à 8 h 05, fin des cours à 11 h 25
- APRÈS-MIDI ⇒ début des cours à 12 h 55, fin des cours à 15 h 15



3. Première communication écrite

La première communication écrite sera remise via le portail-parents Mozaïk au plus tard le 19 novembre. Un courriel vous sera envoyé lorsque celle-ci sera disponible.

En vue de vous faire un petit topo du cheminement de votre enfant, certains parents seront rencontrés d'ici le 20 novembre. Ces rencontres pourront être faites par Teams ou par téléphone. L'enseignant(e) de votre enfant vous donnera rendez-vous. Suivez bien votre messagerie ou la pochette messages de votre enfant.

4. Infofermeture

L'hiver est à nos portes et les tempêtes de neige nous guettent. L'infofermeture de notre centre de services scolaire a fait peau neuve. Une nouvelle interface s'y trouve, mais est tout aussi facile d'accès. Pour accéder à nos écoles, sélectionnez :

- 2- Écoles-Secteur de St-Pascal
- 7- Services de garde-Secteur- Secteur de St-Pascal

Voici le lien: <https://infofermeture.cskamloup.qc.ca//>

L'infofermeture est un moyen rapide et efficace pour savoir si l'école est ouverte ou fermée. Généralement, l'information est disponible entre 6 h 15 et 6 h 30.

5. OPP (organisme de participation parentale)

Lors de notre assemblée générale, un OPP a été formé. Il est constitué officiellement de huit parents (Mesdames Tania Bélanger, Amélie Charest, Marie-ève Paradis, Elise Roussel-Garneau, Gemma Richard, Nancy Boudreault, Nancy Tremblay et Valérie Dionne) et d'une enseignante responsable (Madame Marie-Hélène Laplante Bérubé). Pour certaines activités, d'autres parents vont parfois apporter leur aide au comité.

6. Facturation

Veillez prendre note que vous recevrez prochainement dans le sac d'école de votre enfant, la facturation pour les effets scolaires de celui-ci.

Merci d'effectuer votre paiement pour la date indiquée sur le document.



7. Capsule de Mme Pascale Contreras-Paradis, conseillère en rééducation



Agir ensemble contre l'intimidation

Lors de la capsule précédente, il a été question de départager les concepts de « conflit » et « d'intimidation ». Il est important de savoir que l'intimidation a des conséquences qui dépassent le milieu scolaire. En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour prévenir et sensibiliser les enfants à l'intimidation à l'école. Voici quelques pistes d'intervention à l'intention des parents :

Que faire si mon enfant est victime d'intimidation ?

- D'abord, parlez à une personne de confiance à l'école (enseignant, intervenant, éducateur, direction, etc.) qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
 - Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
 - Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Apprenez-lui à se défendre en s'affirmant sans violence : avoir une posture et un regard fermes, répliquer par des phrases courtes et « punchées » ou par l'humour, refuser d'être l'ami de celui qui nous a manqué de respect, etc.
 - Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
 - Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.

SEP ** N'attendez pas que la situation s'aggrave. En tout temps, vous pouvez vous adresser au titulaire, à la professionnelle ou à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation. **

Que faire si mon enfant est l'auteur d'intimidation ?

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.

- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo ou dans la rue.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Au besoin, demandez de l'aide aux intervenants de l'école ou, selon vos besoins, aux intervenants du CISSS.
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.

Que faire si mon enfant est témoin d'intimidation ?

Si votre enfant se confie pour vous le signaler une situation dont il a été témoin, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes. Vous avez aussi un rôle à jouer :

- Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter
- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, psychoéducateur, éducatrice, surveillant, direction, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation.

Sources :

<http://www.dimensioneducative.com/2010/10/1%E2%80%99intimidation-et-la-violence-chez-les-enfants>


<https://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/>



Calendrier novembre 2021

St-Joseph



| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|-----------|--|--|---|--|---|---|
| | 1 (jour 2)  | 2 (jour 3) Rencontre du comité de parents à 19 h 30 à RDL ou via Teams | 3 (jour 4) | 4 (jour 5) | 5 (jour 6) | 6  Dans la nuit du 6 au 7 novembre, on recule l'heure pour le retour à l'heure normale de l'Est |
| 7 | 8 (jour 7) | 9 (jour 8) | 10 (jour 9) | 11 (jour 10) | 12 Journée pédagogique (service de garde ouvert) | 13 |
| 14 | 15 (jour 1) | 16 (jour 2) | 17 (jour 3) Caisse scolaire  | 18 (jour 4) Mini basket annulé pour cette journée | 19 (jour 5) <i>Première communication écrite</i> | 20 |
| 21 | 22 (jour 6) | 23 (jour 7) Rencontre du comité CSÉHDAA à 19 h 15 via Teams* | 24 (jour 8) | 25 (jour 9) | 26 (jour 10) | 27 |
| 28 | 29 (jour 1) | 30 (jour 2) | | | | |

* Si un parent désire assister à la rencontre CCSÉHDAA, il doit communiquer avec Mme Thérèse Dumais par courriel à dumaist@cskamloup.qc.ca



2^e versement pour le transport du midi